

Masters Européen (finale) MCI – Eu Règlement 2018



Version 3-2018 – 17/12/2017

Cette version du règlement remplace et annule toute version antérieure. A tout instant, la version de référence est la version française qui est publiée sur le site Internet du MCI France : www.masters-iberique.com.

Table des matières :

| | |
|--|---------|
| 1 - PREAMBULE | page 1 |
| 2 - DEFINITIONS | page 2 |
| 3 - DROITS DE PARTICIPATION | page 2 |
| 4 - REPRISES 2018 | page 2 |
| 5 - ORGANISATION DES SELECTIONS | page 3 |
| 6 - NOMBRE DE PLACES EN FINALE PAR CIRCUIT | page 3 |
| 7 - SELECTION POUR LES MASTERS (FINALES) | page 3 |
| 8 - ORGANISATION DU MASTERS (FINALE) | page 4 |
| 8-1 Introduction : | page 4 |
| 8-2 Détermination du texte des reprises | page 4 |
| 8-3 JUGES | page 4 |
| 8-4 Tenue et Harnachement | page 5 |
| 8-5 Points tenue des RLM | page 5 |
| 9 - LES CLASSEMENTS MASTERS (EN FINALE) | page 6 |
| 9-1 Masters individuel (soit 13 titres) | page 6 |
| 9-2 Masters par équipe Nationale (par circuit) | page 6 |
| 9-3 Titre de Champion d'Europe | page 7 |
| 9-3-1 Champion d'Europe de niveau 1 à 4 | page 7 |
| 9-3-2 Champion d'Europe Jeunes chevaux | page 7 |
| 9-3-3 Champion d'Europe de niveau 5 à 6 | page 8 |
| 9-4 Résumé | page 8 |
| 10 – RECLAMATIONS | page 8 |
| 11 – DIVERS | page 9 |
| 12 - ASSURANCE ET RESPONSABILITE | page 9 |
| 13 – REGLEMENT PADDOCK | page 9 |
| 14 – CODE DE CONDUITE FEI | page 10 |

1 - PREAMBULE

Le Masters Ibérique Européen (une branche du MCI France, association sans but lucratif) a en charge d'organiser une fois par an le Masters (ou Finale) de dressage réservé aux chevaux pleins papiers de Pure Race Espagnole ou de Pur-Sang Lusitanien ; issus exclusivement des sélections des différents circuits MCI Europe. Toute association souhaitant participer au **MASTERS Européen** est réputée avoir pris connaissance et accepter les conditions générales et le règlement.

2 - DEFINITIONS

MASTERS DU CHEVAL IBERIQUE (MCI) : ensemble des circuits, manches et du Masters sur une année.

Circuit = Ensemble des manches dont les résultats sont pris en compte pour établir un classement, en vue de la sélection pour le Masters (finale). Un circuit peut être National ou régional

Manche / concours = Ensemble des différentes reprises se déroulant généralement sur un même week-end.

Masters / Finale = Manche finale avec les concurrents sélectionnés sur les différents circuits participants au MCI

La saison de qualification : Période des concours pris en compte pour déterminer le nombre de places en finale pour chaque circuit, débute le 1er janvier 2018 jusqu'à 21 jours avant la finale.

Le Masters Européen ou MCI-Eu regroupe l'ensemble des associations des pays organisant une sélection pour le Masters (finale), chaque pays peut avoir soit un circuit National ou plusieurs circuits régionaux.

Concurrent : définit un couple Cavalier-Cheval. Un concurrent est défini pour la saison de qualification. Un cavalier peut monter au cours de la saison de qualification autant de chevaux différents qu'il le désire. Il formera avec chaque nouveau cheval un nouveau concurrent.

3 - DROITS DE PARTICIPATION.

Le MCI-Eu ne reconnaît qu'une seule association par pays, pouvant organiser des sélections sur son propre territoire et participer au Masters.

A ce jour sont reconnus et agréés les circuits (Année d'origine) MCI suivants :

Pour la France : le MCI-FRA (1997) = Masters du Cheval Ibérique

Pour L'Italie : le MCI-ITA (2001) = Master Cavallo Iberico Italia

Pour la Belgique : le MCI-BEL (2005) = MCIB-MIP : Masters du Cheval Ibérique - Masters van het Iberische Paard

Pour l'Espagne : le MCI-ESP (2009) = Master del Caballo Ibérico

Pour la Grande Bretagne : Le MCI-GBR (2015) = Iberian Dressage Masters

Pour la Tchéquie : Le MCI-CZE (2015) = Iberské mistři koní

Pour le Portugal : Le MCI-POR (2018) = association en cours de création

Pour les Pays Bas : Le MCI-NED (2018) = association en cours de création

Pour la Suède : Le MCI-SWE (2018) = association en cours de création

Toute nouvelle demande d'adhésion d'un pays doit être faite auprès du MCI France

4 - REPRISES

Le **MASTERS du CHEVAL IBERIQUE Européen (MCI-Eu)** comprend plusieurs reprises de niveaux différents : 8 reprises de dressage classique par ordre de difficulté croissante : *PRIMERA, NOVILLA, GOLEGA, SEVILLA, LISBOA, MADRID, MAGISTRALE, REYALE* et 5 reprises libres en musique : *CARMENCITA, FLAMENCA, LUSITANIA, FANDANGO* et *IBERICA*.

Ce sont des textes 2018 de la - F.F.E. - F.E.I. ou MCI

- Reprise PRIMERA : Niveau Jeunes Chevaux
- Reprise NOVILLA : Niveau Jeunes Chevaux
- Reprise GOLEGA : Niveau 1 = Amateur 3 GP (D1) de la F.F.E.
- RLM CARMENCITA : Niveau 1 = Reprise libre en musique spécifique MCI => nouveau texte en 2018
- Reprise SEVILLA : Niveau 2 = Amateur 2 Préliminaire (C2) de la F.F.E.
- RLM FLAMENCA : Niveau 2 = Reprise libre en musique spécifique MCI
- Reprise LISBOA : Niveau 3 = Individuelle JUNIOR de la F.E.I.
- RLM FANDANGO : Niveau 3 = reprise libre en musique spécifique MCI
- Reprise MADRID : Niveau 4 = Prix ST GEORGES de la F.E.I.
- RLM LUSITANIA : Niveau 4 = reprise libre en musique spécifique MCI
- Reprise MAGISTRALE : Niveau 5 = INTERMEDIAIRE B de la F.E.I.
- Reprise REYALE : Niveau 6 = GRAND PRIX de la F.E.I.
- RLM IBERICA : Niveau 5 & 6 = reprise libre en musique spécifique MCI (niveau GRAND PRIX F.E.I.)

Voir les textes et spécificités de chaque reprise sur le site Internet du MCI : www.masters-iberique.com.

5 - ORGANISATION DES SELECTIONS.

Chaque association MCI est libre pour organiser les sélections dans son pays : nombre de circuits, nombre de manches, méthode d'attribution des points pour le classement de sélection, détermination du nombre de manche minimum et des résultats minimum (%) à obtenir pour participer au Masters, finale nationale...

Sous réserve de respecter les points suivants :

1/ Programmer un minimum de 3 concours de sélection par an

2/ Proposer au minimum toutes les reprises du MCI-Eu, pendant la saison de sélection.

- Les reprises Primera, Novilla, Golega et Sevilla peuvent avoir des textes différents en sélection selon les pays à conditions de respecter le même niveau de difficulté.
- Les reprises Lisboa, Madrid, Magistrale et Reyle sont des textes FEI
- Les reprises en musiques sont spécifiques au MCI

3/ Tenir à jour un calendrier des compétitions et un classement provisoire pour chaque reprise après chaque concours. Avec une accessibilité publique des résultats soit sur leur propre site web, ou les communiquer au MCI France qui les publiera sur son site web en page MCI Europe.

4/ Ne pas avoir dans son règlement national des articles en contradiction avec le présent règlement notamment au sujet du nombre de place allouées en finale selon l'article 6.

6 - NOMBRE DE PLACES EN FINALE PAR CIRCUIT

1/ Le nombre de places allouées en finale par reprise, dépend pour chaque circuit du nombre de concurrents différents ayant participé dans l'année aux sélections de la reprise considérée.

| Reprises | Nombre de concurrents différents ayant participé pendant la saison de qualification, par reprises | | | | | | | | | | |
|---|---|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|-----------|-----------|-----------|
| PRIMERA - NOVILLA | 1 à 4 | 5 à 7 | 8 à 11 | 12 à 15 | 16 à 20 | 21 à 25 | 26 à 31 | 32 à 37 | 38 à 43 | 44 à 50 | + de 50 |
| GOLEGA - CARMENCITA SEVILLA - FLAMENCA | 1 à 4 | 5 à 9 | 10 à 14 | 15 à 20 | 21 à 26 | 27 à 33 | 34 à 40 | 41 à 48 | 49 à 56 | 57 à 65 | + de 65 |
| LISBOA - FANDANGO MADRID - LUSITANIA | 1 à 3 | 4 à 5 | 6 à 8 | 9 à 11 | 12 à 15 | 16 à 20 | 21 à 25 | 26 à 30 | 31 à 36 | 37 à 45 | + de 45 |
| MAGISTRALE - REYALE - IBERICA | 1 à 2 | 3 | 4 à 5 | 6 à 7 | 8 à 9 | 10 à 11 | 12 à 13 | 14 à 15 | 16 à 18 | 19 à 21 | + de 22 |
| Nombre de places en finale pour le circuit considéré | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |

Exemple : En France 28 concurrents différents en Sevilla = 7 places en finale de la Sevilla pour la France

En Italie 11 concurrents différents en Sevilla = 4 places en finale de la Sevilla pour l'Italie

2/ Le pays organisateur de la finale se verra attribuer un quota global de +15% (Hors reprises en musiques) pour son équipe, à répartir selon son choix entre les différents niveaux de reprises tout en respectant l'article 7

Exemple : Grande Bretagne nombre de place allouées à la fin des sélections : Primera/Novilla = 3 concurrents, Golega = 6, Sevilla = 7, Lisboa = 4, Madrid = 5, Magistrale = 2, Reyle = 2. Total = 31 concurrents x15% = 4,35 = 5 concurrents supplémentaires pour la Grande Bretagne

3/ Le MCI-Eu tiendra informé régulièrement chaque circuit pour chaque reprise, du nombre de places dont ils disposeront au Masters (finale) en fonction de la publication de leur classement provisoire.

4/ Trois semaines avant le MASTERS le MCI-Eu communiquera le nombre définitif de places allouées pour chacun des circuits, celui qui n'a pas respecté le point 5.3, ne pourra pas avoir de place en finale. Si nécessaire, chaque circuit pourra continuer ses sélections pendant 15 jours, pour finir de déterminer les noms de ses qualifiés.

| Update on April 30, 2018 | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---------|---------|--------|------------|---------|----------|--------|----------|--------|-----------|------------|-------|---------|-------|
| Number of places allowed at the European Masters per test | | | | | | | | | | | | | | |
| European MCI Circuit | Primera | Novilla | Golega | Carmencita | Sevilla | Flamenco | Lisboa | Fandango | Madrid | Lusitania | Magistrale | Reyle | Iberica | Total |
| France | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Italy | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Belgium | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Spain | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Great Britain | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Czech Republic | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Nederland | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Portugal | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Swede | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

7 - SELECTION POUR LES MASTERS (FINALES)

A la fin des sélections, pour pouvoir participer au Masters (finale) d'une des reprises, un concurrent doit obligatoirement remplir toutes les conditions suivantes

a / Être classé sur son circuit d'origine dans le quota des sélectionnés de la reprise concernée (voir tableau précédent)

b / Un cheval ne peut participer qu'une seule fois à la finale d'une même reprise. Si à la fin des sélections un cheval est sélectionné 2 fois pour le Masters (finale) de la même reprise, son propriétaire devra obligatoirement choisir parmi l'ensemble de ses cavaliers celui qu'il souhaite voir concourir avec son cheval

c / Un cavalier ne peut pas participer dans l'année 2 fois à la finale d'une même reprise. Si à la fin des sélections un cavalier est sélectionné plus de 2 fois pour le Masters (finale) de la même reprise, il devra obligatoirement choisir parmi l'ensemble de ses chevaux celui qu'il souhaite voir concourir

d / Un cheval peut participer au maximum à 2 finales (Masters) dans l'année. Si à la fin des sélections un cheval est sélectionné pour plus de 2 Masters (finale), son propriétaire devra obligatoirement choisir parmi l'ensemble de ses sélections les 2 Masters où il souhaite voir concourir son cheval.

e / Un cheval pour participer aux finales PRIMERA et NOVILLA doit être au maximum dans l'année civile de ses 6 ans en 2018.

g/ Déclaration de forfait ou retrait d'un des concurrents (cheval ou cavalier) pour le Masters. Ceci entraînera la sélection pour la finale du premier des concurrents non sélectionnés de la reprise concernée du circuit d'origine, si le délai entre la connaissance du forfait et la date du Masters est suffisant.

8 - ORGANISATION DU MASTERS (FINALE)

Le règlement appliqué pendant le Masters est le même que celui qui régit les épreuves de sélections organisées par le M.C.I. FRANCE avec en plus les articles suivants qui complètent, annulent ou remplacent certains de ses articles :

8-1 Introduction : Un concurrent qui n'a pas participé aux sélections sur un des circuits agréés ne peut pas participer à la finale

8-2 Détermination du texte des reprises :

PRIMERA, NOVILLA, GOLEGA, SEVILLA = textes du MCI France

LISBOA, MADRID, MAGISTRALE, REYALE = textes F.E.I

CARMENCITA, FLAMENCA, FANDANGO, LUSITANIA et IBERICA = Textes du MCI-Eu

8-3 JUGES

Ce sont des Juges Officiels (minimum de niveau St Georges) des Fédération Équestre de chaque pays et/ou des Juges FEI. Les juges notent les reprises en appliquant les règles de la F.E.I. et en fonction des idées directrices de chacun des mouvements de chaque reprise telles que définies avec le descriptif des reprises.

Mode de jugement des épreuves jeunes chevaux PRIMERA et NOVILLA : Jugement collégial sur le même mode que celui pratiqué en FEI sur 5 notes : (pas, trot, galop, souplesse impression générale.) et non sur la notation de chaque figure.

Leur jugement est sans appel et définitif.

Les juges peuvent faire appel aux membres du Comité Sportif du MCI uniquement pour les aider à résoudre un problème de règlement ou technique.

Le classement établi par les juges est le classement final pour les reprises.

Composition du jury : Chaque circuit, fournira au minimum un juge par 20 concurrents qualifiés, il est conseillé de prévoir des juges FEI et/ou minimum de niveau Grand Prix. Puis si nécessaire le jury sera complété par des juges du pays recevant la finale.

Exemple : France 52 concurrents en finale = 3 juges venant de France, Italie 26 concurrents = 2 juges venant d'Italie

Tchéquie 8 concurrents = 1 juge, Belgique 37 concurrents = 2 juges, Grande Bretagne 44 concurrents = 3 juges ...
 Total 11 juges, si besoin de 15 juges, la Grande Bretagne qui va recevoir la finale 2018 fournira 3 juges supplémentaires.

Chaque circuit prend en charge les frais de déplacements et défraiements de ses juges, le circuit (pays) recevant la finale prend en charge tous les frais du jury sur place (hôtels, repas, ...)

8-4 Tenue et Harnachement

(Sous réserve de modification du règlement F.E.I postérieures à la date de cette version du règlement MCI, le règlement F.E.I. restant toujours la référence applicable)

Harnachement des chevaux : Portugais, Espagnol ou classique, l'embouchure doit être impérativement conforme à celle préconisée par la F.E.I. pour les épreuves de dressage. Sont interdits, les martingales et tout autre enrênement quel qu'il soit, toutes sortes de guêtres ou bandages, tout système d'ocillères et de rondelles.

Tenue des cavaliers : le costume Espagnol ou Portugais est conseillé mais la tenue classique F.E.I. est acceptée

Eperons : Ils doivent être conformes aux indications de la F.E.I.

Cravache/Badine : Sur le site du concours, lors de l'échauffement seul le concurrent qui monte, marche, promène en main ou en longe un cheval, est autorisé à tenir une cravache.

Cravache/Badine longueur maxi = 1 mètre 20

La cravache/badine est interdite pour toutes les reprises en finale (sauf pour la PRIMERA et NOVILLA)

Ecouteurs : En compétition, l'utilisation des écouteurs par les cavaliers est autorisée uniquement pendant l'entraînement, l'échauffement.

Ils sont interdits dans toutes les reprises.

Les reprises du MASTERS doivent être exécutées entièrement de mémoire.

Casque, chapeau :

Le casque est accepté avec la tenue ibérique et son port n'intervient pas dans la notation de la tenue des RLM

Cavaliers mineurs : Quel que soit le niveau, le casque aux normes est obligatoire. Autrement dit, si vous avez moins de 18 ans : casque obligatoire dès que vous êtes à cheval.

Cavaliers majeurs :

- Avec les Jeunes chevaux vous devez porter un casque aux normes dès que vous êtes à cheval sous peine de disqualification, que ce soit sur la détente même de l'épreuve ou sur l'épreuve.
- Autres chevaux, le casque aux normes est fortement conseillé dès lors que le cavalier est en selle dans l'enceinte du concours, sur les allées et sur les terrains d'entraînement. Les cavaliers majeurs peuvent porter un chapeau pendant la reprise et la détente précédente la reprise.

Tout cavalier en défaut, pourra se voir disqualifié sans remboursement de ses frais d'inscription. Pour des questions d'assurance nous nous devons de respecter ces règles :

8-5 Points tenue des RLM :

Tenue Espagnole ou Portugaise : 10, 12, 14 ou 16 points en fonction du respect des normes des tenues traditionnelles

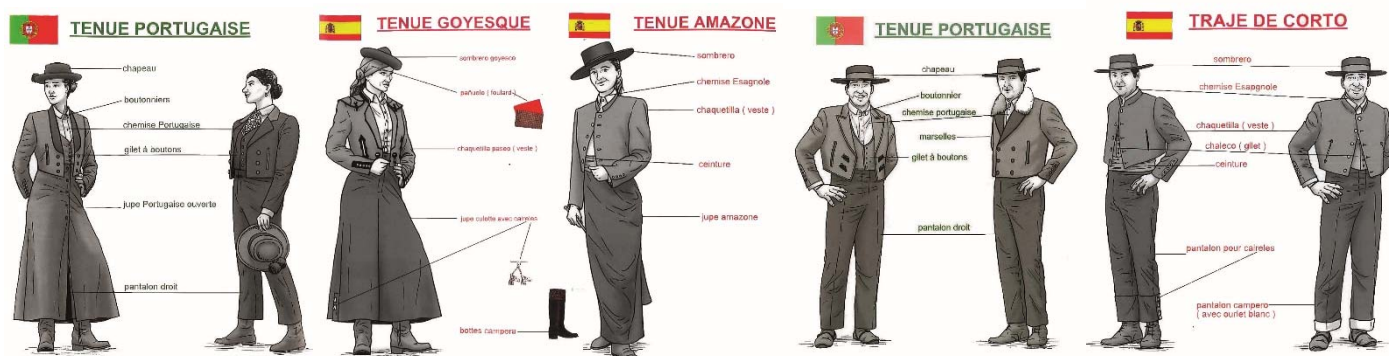
Tenue classique : 8,9 ou 10 points

Queue tressée : 1 point

crinière tressée : 1 point

selle traditionnelle : 2 points

Tenue Espagnol ou Portugais : les normes des tenues traditionnelles (Illustrations de la Sellerie RIOJA)



Points tenue traditionnelle:



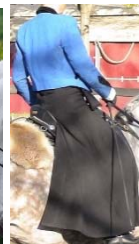
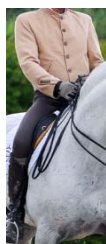
10 points

Tenue « folkloriques »



12 points

Tenue partielle



14 points

Bonne tenue, mais botte et pantalon « classique »



16 points

Tenue complète



Tenue classique : 8 points

9 points



10 points



9 - LES CLASSEMENTS MASTERS (EN FINALE)

9-1 Masters individuel (soit 13 titres)

Chaque reprise donnera lieu à un classement du 1^{er} au dernier concurrent qualifié, les huit premiers sont récompensés. Les concurrents courent en individuel sous et pour les couleurs de la nationalité du cavalier.

En cas d'égalité entre plusieurs concurrents à l'issue du MASTERS d'une des reprises, sera classé devant, le concurrent en tenue traditionnelle. Si l'égalité subsiste : Les notes d'ensemble les plus élevées décident du classement. Si l'égalité subsiste encore, les concurrents seront classés ex aequo.

9-2 Masters par équipe Nationale (par circuit de qualification)

Pour le classement de l'équipe, le classement se fait par addition des notes moyennes exprimées en pourcentage à trois décimales. Il n'est tenu compte que des 13 meilleurs pourcentages obtenus par les concurrents pour chaque équipe ceci avec les restrictions suivantes :

Calcul issu des 13 meilleurs pourcentages obtenus par les concurrents selon le barème suivant :

- Deux résultats jeunes chevaux (PRIMERA ou NOVILLA)
- Les cinq meilleurs résultats obtenus sur des reprises en musique CARMENCITA, FLAMENCA, FANDANGO, LUSITANIA et IBERICA une même RLM ne pouvant fournir que 2 résultats maximum
- Les six meilleurs résultats obtenus sur des reprises imposés GOLEGA, SEVILLA, LISBOA, MADRID, MAGISTRALE et REYALE
- Les deux plus mauvais scores sont ensuite retranchés pour un cumul sur 11 résultats

En cas d'égalité entre plusieurs équipes, les scores retranchés seront réintégrés. Si l'égalité subsiste encore un 14^{ème} meilleur résultat (quelque soit son origine) sera intégré dans le calcul. Si l'égalité subsiste encore un 15^{ème} résultat sera intégré dans le calcul et ainsi de suite jusqu'au départage des équipes.

Les 3 meilleures équipes seront récompensées avec podium : médaille d'Or, d'Argent et de Bronze.

9-3 Titre de Champion d'Europe

Un classement combiné sera établi en parallèle à celui des épreuves Masters individuel par reprise pour le titre de Champion d'Europe, avec podium pour les 3 premiers : médaille d'Or, d'Argent et de Bronze.

Le classement se fait par addition des notes moyennes des reprises exprimées en pourcentage à trois décimales. En cas d'égalité, sera classé devant le concurrent en tenue traditionnelle. Si l'égalité subsiste : le meilleur total des points de la reprise la plus élevée (Novilla , ou RLM), départage les ex aequo,

7 titres de Champion d'Europe en 2018

- Niveau Jeunes Chevaux = PRIMERA + NOVILLA
- Niveau 1 = GOLEGA + CARMENCITA
- Niveau 2 = SEVILLA + FLAMENCA
- Niveau 3 = LISBOA + FANDANGO
- Niveau 4 = MADRID + LUSITANIA
- Niveau 5 = MAGISTRALE + IBERICA
- Niveau 6 = REYALE + IBERICA

9-3-1 Condition de qualification et de participation pour un titre de Champion d'Europe de niveau 1 à 4

1 / Un concurrent qui n'a pas déroulé en sélections une RLM du niveau correspondant du championnat, sur un des circuits ne peut pas participer au titre de champion d'Europe.

2 / Le concurrent doit avoir impérativement obtenu sa qualification et participer au Masters individuel sur la reprise imposé selon l'article 6 du règlement.

3 / Pour la RLM, si le concurrent n'est pas qualifié pour le Masters individuel de la RLM, il pourra néanmoins dérouler sa RLM afin d'obtenir une note pour le championnat d'Europe. Sous réserve d'être en conformité avec le point 9-3-1-1. Dans ce cas, il ne sera pas classé en individuel sur le Masters RLM correspondant.

4 / Un cavalier ne peut être classé que dans un seul niveau de 1 à 4. Les cavaliers montant dans plusieurs catégories différentes (entre 1 et 4) devront déclarer par écrit lors de leur engagement ou au plus tard 48 heures avant le début de la première reprise de la finale, dans quel niveau de Championnat d'Europe, ils concourent.

5 / Un cavalier qui participe à un de Champion d'Europe de niveau de 1 à 4, peut avec d'autre chevaux concourir pour un titre de Champion d'Europe de niveau 5 ou 6 et un titre en jeune chevaux (sous réserve d'avoir obtenu la qualification nécessaire pour chaque cheval selon l'article 6 du règlement).

Si un cavalier n'a pas clairement indiqué son choix de cheval ou de niveau de championnat dans les délais, le niveau de la première reprise déroulée par le cavalier définira le niveau du championnat.

9-3-2 Condition de qualification et de participation pour un titre de Champion d'Europe jeunes chevaux

1 / Le concurrent doit avoir impérativement obtenu sa qualification au Masters individuel sur une des deux reprises (PRIMERA ou NOVILLA) selon l'article 6 du règlement. Et il doit également figurer sur un des classements provisoires des sélections pour l'autre reprise jeune chevaux même si sa place ne lui permet pas d'accéder au Masters individuel de cette dernière.

2 / Pour la deuxième reprise si le concurrent n'est pas qualifié au Masters individuel de celle ci, il pourra néanmoins la dérouler afin d'obtenir une note pour le championnat d'Europe jeunes chevaux. Sous réserve d'être en conformité avec le point 9-3-2-1

3 / Un cavalier qui participe au titre de Champion d'Europe jeune chevaux, peut avec d'autre chevaux concourir pour un titre de Champion d'Europe de niveau 1 à 4 et un titre de niveau 5 ou 6 (sous réserve d'avoir obtenu la qualification nécessaire pour chaque cheval selon l'article 6 du règlement)

9-3-3 Condition de qualification et de participation pour un titre de Champion d'Europe de niveau 5 et 6

1 / Un concurrent qui n'a pas déroulé en sélections une RLM IBERICA sur un des circuits ne peut pas participer au titre de champion d'Europe

2 / Le concurrent doit avoir impérativement obtenu sa qualification au Masters individuel sur la reprise imposé (MAGISTRALE ou REYALE) selon l'article 6 du règlement.

3 / Pour la RLM, si le concurrent n'est pas qualifié au Masters individuel de la RLM IBERICA, il pourra néanmoins la dérouler afin d'obtenir une note pour le championnat.

4 / Un même cavalier ne peut pas être classé au niveau 5 et 6. Les cavaliers ayant un cheval dans la catégorie 5 et 6 devront déclarer par écrit lors de leur engagement ou au plus tard 48 heures avant le début de la première reprise de la finale, quel cheval participe au Titre de Champion d'Europe

5 / Un cavalier qui participe à un de Champion d'Europe de niveau de 5 ou 6, peut avec un autre cheval concourir pour un titre de Champion d'Europe de niveau 1 à 4 et avec encore un autre cheval au titre en jeune cheval (sous réserve d'avoir obtenu la qualification nécessaire pour chaque cheval)

Si un concurrent n'a pas clairement indiqué son choix de cheval ou de niveau de championnat dans les délais, sera retenu comme choix définitif le premier cheval qui partira.

9-4 Résumé

Un cheval peut participer uniquement à 2 masters individuels = 2 reprises (exemples 2 reprises imposées ou 1 reprise imposée + 1 RLM)

Exemples : (Sevilla+ Madrid) ou (Lisboa + Fandango) ou (Carmencita + Sevilla)

Un cavalier peut monter un seul cheval par masters individuels, il y a 13 reprises différentes = 13 chevaux maximum possible par cavalier.

Titre de champion d'Europe

Par cheval un seul titre possible

Par cavalier 3 titres possibles : un jeune cheval + un de niveau 1 à 4 + un de niveau 5 ou 6

Un concurrent qui, dans le cadre du processus de qualification, n'a jamais participé à une RLM ne peut pas participer aux Championnats d'Europe 1 à 6

10 - RECLAMATIONS

Le droit de réclamer contre un concurrent ou un cheval à l'occasion d'une reprise, ou contre le classement de celle-ci, ou au sujet de son organisation ou de son déroulement, **appartient exclusivement au capitaine d'équipe.**

Composition de la commission d'appel : Le Président du jury, le Président du MCI-EU (ou son représentant), le directeur du concours, les capitaines d'équipes.

Toute réclamation doit être faite par écrit (aucune réclamation verbale n'est admise) ; pour être recevable toute réclamation doit être déposée au plus tard une heure après la remise des protocoles auprès du président du jury ou des représentants du M.C.I.

Toute réclamation doit être déposée accompagnée d'une caution de 150 euros, cette dernière sera restituée pour les réclamations justifiées ou restera acquise au MCI en cas de rejet de la réclamation.

Dans tous les cas où il est saisi une réclamation, la commission d'appel est tenue de statuer. Elle a tout pouvoir pour régler les différentes questions, en se référant aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'aux règlements fédéraux nationaux et internationaux et notamment au présent règlement, ces décisions sont irrévocables, sans appel et applicables immédiatement.

11 – DIVERS

En cas de divergence sur l'interprétation des conditions générales du concours ou du règlement, la version d'interprétation de la commission d'appel fera foi. Le M.C.I. se réserve le droit de modifier à tout moment sans préavis le présent règlement dans le cadre des textes en vigueur.

Sont réputés connaître le présent règlement et se soumettre sans aucune réserve aux dispositions qu'il renferme et aux conséquences qui en découlent, tous les usagers des épreuves, notamment toute personne qui engage, entraîne, ou monte un cheval ou toute personne physique ou morale, ayant une part d'intérêt quelconque dans la propriété d'un cheval engagé.

Rappel tout participant est tenu : d'avoir en toute circonstance une conduite loyale envers le MCI, de s'interdire tout comportement de nature à porter atteinte à l'image de l'équitation, de respecter les décisions des juges et arbitres et la souveraineté de l'arbitrage sportif, de contribuer à la lutte antidopage en participant aux actions de prévention organisées ainsi qu'en se soumettant personnellement aux contrôles prévus par les lois et règlements en vigueur.

12 - ASSURANCE ET RESPONSABILITE

Les couvertures d'assurances offertes par l'Association du MASTERS DU CHEVAL IBERIQUE le sont dans le cadre de ses propres assurances et ne sauraient engager l'association au delà des clauses, garanties et conditions des contrats concernés. En outre, il est précisé que les dommages aux animaux, objets et effets personnels, ne sont en aucun cas assurés.

Les concurrents (cavalier, cheval), doivent être personnellement garantis contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'ils peuvent encourir en raison de leur participation au concours du M.C.I., causés à autrui et trouvant leur origine en leur qualité de propriétaire ou d'utilisateur d'équidés, et ce pour toutes les manches du concours. En s'inscrivant à une épreuve du MCI, le cavalier reconnaît et certifie qu'il a contracté une telle extension de ses couvertures RC.

13 - REGLEMENT Paddock

Le paddock est prévu pour détendre les chevaux avant les épreuves. Il faut donc : veiller à ce que tout se passe dans le calme. Faire en sorte que l'horaire de la journée soit respecté. Veiller avant d'entrer en piste à ce que votre tenue soit correcte et vos harnachements bien réglés.

L'accès au paddock est réservé aux concurrents inscrits dans les épreuves ou pour une présentation. Il est donc interdit au groom, entraîneurs ou autres de monter le cheval au paddock.

La présence des entraîneurs au paddock est autorisée, en dehors de la piste, et leurs remarques verbales éventuelles doivent se faire dans le calme et la discrétion, à partir du bord de la piste et sans perturber les autres cavaliers. Les oreillettes électroniques éventuelles peuvent être utilisées au paddock mais doivent évidemment être enlevées avant d'entrer en piste. L'assistance d'un tiers muni d'une badine ou d'une chambrière pour aider le cavalier en selle n'est pas permise.

Sauf autorisation explicite des Commissaires au paddock, il est interdit de longer dans le paddock et de stationner au milieu de la piste. Pour limiter les risques d'accidents, gardez avec les autres chevaux des distances raisonnables et respectez les priorités. Les cavaliers travaillant à main gauche ont toujours priorité.

Les cavaliers pratiquant des allures et mouvements autres que le pas, l'arrêt ou le reculer ont la priorité.
Le passage, le piaffer et la pirouette ont priorité sur toutes les autres allures et mouvements.
Les guêtres et les bandages sont admis au paddock mais pas en épreuve.

Un pré- paddock est prévu pour régler les harnachements ou retirer bandages et couvertures. Ne stationnez pas au milieu de la piste. Si cet espace n'existe pas veuillez sortir du paddock pour effectuer les réglages et l'enlèvement des bandages et/ou des couvertures.

Vérifiez qu'aucune partie de l'harnachement ne puisse blesser le cheval. Toute blessure due à la bride, à l'éperon ou à la main entraînera une disqualification immédiate, tant au paddock qu'en épreuve.

14 - CODE DE CONDUITE FEI

La Fédération Equestre Internationale (FEI) attend de toutes les personnes concernées par le sport équestre international qu'elles adhèrent au Code de Conduite de la FEI et qu'elles reconnaissent et acceptent que le bien-être du cheval soit en tout temps considéré comme souverain et qu'il ne soit jamais subordonné à aucune influence commerciale ou de compétition.

1. Le bien-être des chevaux prédomine sur toutes les autres exigences, à tous les stades de leur préparation et de leur entraînement. Cela inclut la bonne gestion des chevaux, les méthodes d'entraînement, le ferrage et la sellerie ainsi que le transport.

2. Pour être autorisés à concourir, les chevaux et les concurrents doivent être physiquement aptes, compétents et en bonne santé. Cela comprend l'utilisation de médicaments, les procédures chirurgicales qui menacent le bien-être ou la sécurité des chevaux, la gestation des juments et le mauvais usage des aides.

3. Les épreuves ne doivent pas porter préjudice au bien-être des chevaux. Cela implique une attention constante portée aux zones de compétition, aux terrains, aux conditions météorologiques, aux écuries, à la sécurité du site et à l'aptitude du cheval à poursuivre son voyage après l'épreuve.

4. Tous les efforts doivent être consentis afin de s'assurer que les chevaux reçoivent l'attention qui leur est due après la compétition et qu'ils sont traités avec humanité une fois leur carrière achevée. Cela recouvre les soins vétérinaires appropriés, les blessures pendant les concours, l'euthanasie et la retraite.

5. La FEI encourage vivement toutes les personnes concernées par le sport équestre à atteindre le plus haut niveau possible de connaissances dans leurs domaines de compétences.

ARTICLE 401 DE LA FEI BUT ET PRINCIPES GENERAUX

DRESSAGE RULES 25th edition, Including updates effective 1st January 2017

Le Dressage a pour but le développement du cheval en un athlète heureux au moyen d'une éducation harmonieuse. Il a pour conséquence de rendre le cheval calme, souple, délié et flexible mais aussi confiant, attentif et perçant, étant ainsi en parfaite harmonie avec son cavalier

Ces qualités sont démontrées par :

- La liberté et la régularité des allures.
- L'harmonie, la légèreté et la facilité des mouvements.
- La légèreté de l'avant main et l'engagement de l'arrière-train, provenant d'une impulsion vive.
- L'acceptation du mors, avec la soumission / throughness (Durchlässigkeit) sans aucune tension ou résistance.

... ..

Une copie complète du présent Code peut être obtenue auprès de la Fédération Equestre Internationale, Avenue Mon-Repos 24, CH-1005 Lausanne, Suisse. Téléphone: +41 21 310 47 47. Le Code est disponible en anglais. Il peut également être consulté sur le site web de la FEI: www.horsesport.org.

Fin du Règlement

Adresse de correspondance : Masters du Cheval Ibérique 1205 petite route de Maillane 13630 EYRAGUES France